

◀ Communiqué de la fédération SUD éducation ▶

Passage du concours en M2 : élitisme, austérité budgétaire et attaque sur les statuts

SUD éducation a été reçue avec les autres organisations syndicales par les ministres de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche mercredi 20 février au sujet de la formation initiale des enseignant-e-s. La question du concours a été au cœur des discussions.

- La seule annonce précise concerne le positionnement du concours et sa date de mise en œuvre :
- le concours d'admission aux corps enseignants aura lieu en M2
- le nouveau concours entrera en vigueur en mars 2022, la formation y conduisant étant mise en place à partir de 2020

Concernant la nature du concours, le ministre et les rapporteurs ont évoqué plusieurs possibilités : dissociation ou regroupement des épreuves d'admissibilité et d'admission, progressivité de la validation sur la durée du M2... Des garanties ont été données concernant le fait que le concours restera accessible aux titulaires d'un M2 quel qu'il soit. Mais dans ce cadre, la DGRH a évoqué la possibilité d'un concours à options permettant de prendre en compte la diversité des parcours antérieurs, académiques mais aussi professionnels.

Statuts : aucune réponse du ministère

SUD éducation a posé, sans réponse, la question du statut, de la charge d'enseignement éventuelle et de la rémunération des étudiant-e-s. Faute de réponse, notre analyse est toujours que le passage du concours en M2 au lieu du M1 a pour objectif avant tout d'économiser une année de rémunération comme fonctionnaires stagiaires.

SUD éducation a soulevé la question de la remise en cause du concours comme porte d'entrée dans les corps de la fonction publique. La DGRH a répondu qu'il n'en était pas question. Cependant, ce n'est aucunement une garantie du maintien des droits afférents au statut de la fonction publique, celui-ci étant remis en cause par ailleurs actuellement dans le cadre de Cap 2022 et du tout récent projet de loi « transformation de la fonction publique ».

Ce nouveau recul de la place du concours approfondit encore le processus de mastérisation et son corollaire, un recrutement plus élitiste du corps enseignant, le tout sans perspective d'augmentation de salaire, et sans amélioration de la formation. SUD éducation revendique l'abandon de ce projet délétère. SUD éducation a toujours combattu la mastérisation et revendique toujours un concours au niveau licence suivi de deux années de formation sous statut de fonctionnaire stagiaire validées par l'obtention du master.